

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Alexandre de Senarclens, Pierre Conne, Nathalie Fontanet, Charles Selleger, Philippe Morel, Murat Julian Alder, Michel Ducret, Nathalie Hardyn, Jacques Béné, Bénédicte Montant, Nathalie Schneuwly, Raymond Wicky, Georges Vuillod, Gabriel Barrillier, Jean Romain, Bertrand Buchs, Delphine Bachmann, Anne Marie von Arx-Vernon, Jean-Marc Guinchard, Vincent Maitre, Yvan Zweifel

Date de dépôt : 23 mars 2018

Proposition de motion

pour la mise en place d'un dossier patient informatisé efficace et efficient

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les coûts importants investis dans le projet MonDossierMedical.ch, soit 1,5 million d'investissements de l'Etat entre 2013 et 2015 ainsi qu'un budget de fonctionnement annuel de 1,3 million de francs ;
- que les ressources engagées pour atteindre plus de 28 000 patients inscrits ont été considérables (voir annexe) ;
- la baisse des nouvelles inscriptions (> 1100 en septembre 2016 et > 800 en septembre 2017, voir annexe) ;
- les difficultés à convertir les médecins de ville ainsi que le retour pour le moins circonspect des utilisateurs liés au processus lourd d'identification et d'enrôlement des patients ;
- le décalage entre les capacités de MonDossierMedical.ch (type boîte aux lettres ftp) en rapport avec les technologies disponibles en 2018 (traitement des données) ;
- le bénéfice pour les patients de posséder des données structurées dans leur dossier patient ;

- la robustesse du Dossier Patient Intégré (DPI) développé par les HUG, entre autres en termes d'identification forte ;
- la capacité du système des HUG à organiser les données patients pour les rendre réellement utiles auprès des soignants ;
- le retour qualitatif positif des médecins quant à l'utilisation du DPI au bénéfice de la qualité de la prise en charge des patients,

invite le Conseil d'Etat

- à agir rapidement pour offrir aux citoyens un dossier électronique patient qui permette d'améliorer significativement la qualité de la prise en charge, en portant également un souci d'économicité, pour ce faire :
 - à centraliser les données de tous les patients dans le système des HUG ;
 - à réorienter immédiatement le projet MDM afin qu'il devienne une plateforme permettant aux systèmes de dossiers électroniques des patients sur le marché d'interagir avec le système des HUG ;
- à faciliter l'adoption de systèmes compatibles avec le système des HUG, soit :
 - en valorisant la valeur du point Tarmed pour les prestataires utilisant un système DPI interconnecté avec le système des HUG, ainsi que pour les fournisseurs de prestations de diagnostic ;
 - en négociant des baisses de primes pour les assurés dont le dossier médical sera interconnecté avec les HUG.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

En Suisse, jusqu'à 22% des coûts de la santé seraient inutiles. Une partie importante de ces coûts est liée à un manque de coordination et à une absence de vue d'ensemble de la prise en charge de nos concitoyens. Or, aucun moyen informatique efficace permettant aux prestataires de santé d'avoir une vue synthétique et globale sur le suivi des patients n'est encore en place.

Une initiative a bien été lancée à Genève avec pour résultat la mise en place de MonDossierMedical.ch (MDM) en 2013. Ce projet pour lequel la partie technique a été déléguée à la Poste a nécessité des investissements considérables, soit notamment 1,5 million d'investissements de l'Etat entre 2013 et 2015 ainsi qu'un budget de fonctionnement annuel de 1,3 million de francs. Néanmoins, MDM n'est pas adapté aux besoins d'information d'une médecine moderne. Consistant en une boîte aux lettres dans laquelle les prestataires de soins peuvent laisser des documents au format PDF, il permet certes un échange de documentation, mais certainement pas de gain de temps ou de soutien à l'analyse ainsi qu'à la prise de décision du médecin. D'ailleurs, le nombre d'inscriptions est relativement faible dans la population (<30 000) et les nouvelles inscriptions sont en régression en 2017 comparé à 2016 (voir annexe).

Les médecins sont quant à eux plutôt circonspects quant à cette plateforme, ceci dû aux difficultés à utiliser les informations sur le portail. En effet, le processus d'identification ainsi que le processus d'enrôlement des patients restent lourds. Les chiffres de l'annexe le montrent : le nombre de patients inscrits sur cette plateforme régresse.

Dans une autre perspective, les technologies actuelles permettent de synthétiser les informations clés selon les besoins des professionnels de la santé dans un souci de faciliter leur travail. Cela signifie que des systèmes existent permettant d'organiser les données des patients, de les traiter et de les présenter sous une forme utile aux prestataires. Certains de ces logiciels possèdent même des systèmes d'identification forte.

Le canton a développé l'un de ces systèmes : il s'agit du Dossier Patient Intégré (DPI) développé par les HUG. Nous sommes ainsi les propriétaires d'un système avec lequel tous les médecins qui ont été formés à Genève sont familiers et qui répond aux besoins de la médecine moderne, dans un esprit d'économicité. A noter, le retour qualitatif des médecins quant à l'utilisation du DPI au bénéfice de la qualité de la prise en charge des patients est positif.

Nous faisons donc face à une situation qui permettrait de rapidement mettre en place les outils nécessaires à faciliter la prise en charge des patients ainsi qu'à soutenir les médecins. Pour ce faire, cette motion demande de développer un dossier patient électronique en travaillant sur deux axes : (1) un axe technique, en réaffectant des ressources octroyées au développement d'un système peu performant (MDM) vers un système déjà en place, et (2) un axe d'aide à l'adoption avec une valorisation de la prise en charge de qualité des patients.

Ceci nous permettra en outre de devenir pionniers en Suisse dans la prise en charge intégrée de la population.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente proposition de motion.

ANNEXE

Nombre d'inscriptions mensuelles à MDM (source : MDM)

Au 31 décembre 2017

